

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26/02/2019 portant création de la mention mention animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 21/12/2023,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention mention animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance			
CPARA230112	Monsieur	ALILOU	Yanis	19/12/2001	Charenton-le-Pont
CPARA230113	Monsieur	CHARRE	Vincent	30/10/2000	Aubenas
CPARA230114	Madame	FOURNIER- BERGERON	Eline	22/09/2005	Viriat
CPARA230115	Madame	FRANCOIS	Axelle	14/09/2001	Oyonnax
CPARA230116	Madame	GINEYS	Léa	19/11/2005	Saint-Jean-de-Maurienne
CPARA230117	Monsieur	ISAMBOURG	Maëlan	02/11/2000	Aubenas
CPARA230118	Madame	LAMBERT	Garance	10/03/2004	Lons-le-Saunier
CPARA230119	Madame	LAUNAY	Athénaïs	18/11/2002	Romorantin-Lanthenay
CPARA230120	Madame	MUNDT	Barbara	16/12/2000	Aubenas



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

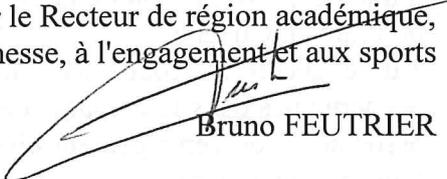
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

CPARA230121	Madame	NEBOIT	Natacha	29/12/1972	Valence
CPARA230122	Madame	SOUMARE	Fatoumata	15/04/2003	Lobaly
CPARA230123	Monsieur	VUILLOD	Valentin	17/07/1997	Viriat
CPARA230124	Madame	YAKALI	Tuana	30/05/2005	Saint-Claude

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 21/12/2023

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports


Bruno FEUTRIER